

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016.

**Présents** : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, HUG Catherine, CUZOL Raphaële, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, MAZZOTTI Cédric, LE CALVE Jean-Philippe, FOURRICHON Annick, VIVION Daniel, BERNARD Anne-Sophie, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, BESSON Anthony, CHANDIOUX Georges.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine HUG.

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1 Approbation du compte rendu du 15 décembre 2015.
- 2 Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié.
- 3 Retrait de la délibération du 7 mai 2014 dont l'objet était l'ouverture de la zone NA les Echets.
- 4 Autorisation de signature d'un acte administratif et authentification de l'acte suite à réduction d'emprise de bail emphytéotique avec HBVS.
- 5 Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2016.
- 6 Le point sur les travaux.
- 7 Compte rendu des commissions et intercommunalités.
- 8 Questions diverses.

#### 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de retirer le point 5 relatif à la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2016. Monsieur BARJON Hervé, Adjoint aux finances explique que la commune a reçu une réponse tardive et a obtenu une dotation de 54 996 euros au titre de l'année 2015 pour le géosite. Il n'est donc pas nécessaire de représenter un dossier cette année.

#### 2 DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE MODIFIE.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a débattu lors de sa séance du 06 octobre 2015 des orientations générales du PADD.

Madame le Maire indique que le PADD a été modifié suite aux remarques des personnes publiques associées qui ont été consultées pour avis lors de la réunion de présentation qui leur a été faite le 10 novembre 2015. Madame le Maire donne lecture intégrale du compte rendu de cette réunion effectué par le cabinet d'urbanisme 2BR.

Il faut noter principalement :

-Les services de l'Etat demandent que l'étude géotechnique établie en 2012 qui doit être annexée au PLU soit complétée pour être conforme au porter à connaissance du 7 janvier 2013.

-La représentante de la DDT a indiqué que globalement le contenu du PADD est bon mais que ce dernier est beaucoup trop détaillé. Ce document présente des éléments cartographiques ou des éléments écrits qui sont trop précis. Il a donc été demandé que ce document soit allégé sans modifier le fond du document. Toutes les justifications seront reprises dans le rapport de présentation.

-Le taux de rétention affiché (30%) et décompté des surfaces potentiellement urbanisables doit être retiré. En effet, depuis la Loi ALUR, il est constaté de nombreuses divisions foncières et une densification qui s'accélère grandement. Le représentant du SCOT partage le même avis que celui de la DDT.

-Il est rappelé que le SCOT fait état de logements abordables en ce qui concerne les logements sociaux et il est rappelé les différentes catégories de logements sociaux.

-Il est rappelé la nécessité pour le PLU d'être dans un rapport de compatibilité avec le SCOT. Le projet prévoit des zones 2AU dans le PLU. Si de telles zones devaient être créées, elles rentreraient dans le total des surfaces potentiellement urbanisables.

Les services de la DDT ont expliqué que le choix fait par la collectivité d'urbaniser de manière radioconcentrique à partir du noyau urbain est pertinent avec les autres critères de choix qui sont la compatibilité avec le SCOT, la nature des sols, la présence d'activités agricoles, la capacité des réseaux, la sécurité, la desserte ) et doit être appliqué jusqu'au bout , en conséquence , une fois le décompte fait du comblement des dents creuses, des divisions parcellaires possibles, de la prise en compte des projets en cours et du choix d'urbaniser les zones ( non investies aujourd'hui) au plus près du noyau central , les zones restantes doivent être classées en zones agricoles ou naturelles ( pertinence recherchée par rapport à l'occupation des sols). Il n'y a pas d'autres solutions possibles même si cela amène à déclasser d'anciennes zones U ou 1 NA du POS. Les élus s'ils comprennent la démarche à suivre ne sont pas satisfaits car leur objectif était à minima de laisser une garantie d'urbanisation (même à long terme) pour l'ensemble des terrains qui étaient déjà constructibles dans le POS.

-La représentante de l'Etat ne s'oppose pas à l'extension de la zone occupée par Cœur de Ferme et le pôle médical. Il faut veiller à conserver une large coupure entre le lotissement du golf et la zone déjà urbanisée.

-En ce qui concerne l'extension de la zone d'activités et de loisirs, les personnes publiques trouvent que sa surface est importante. Les élus de Lucenay font remarquer que sur le territoire d'Anse, Ambérieux et Lucenay, il existe de nombreux projets potentiels liés au sport et aux loisirs. Lucenay est la seule de ces trois communes à offrir dans son document d'urbanisme une surface intéressante pour des projets intéressants potentiellement tout le bassin de vie. La personne représentant la chambre d'agriculture sera attentive à la surface de cette zone (plan de zonage futur) et à la justification de cette dernière.

-En ce qui concerne la mise en place d'orientations et d'aménagement et de programmation, la DDT a expliqué qu'elles sont un moyen efficace de concevoir un urbanisme cohérent. Il faut chercher à définir les choix de la municipalité sur un maximum de dents creuses, tènements pour prévenir d'un urbanisme qui ne serait pas cohérent.

Madame Vermare Michelle, Adjointe à l'urbanisme a donné ensuite lecture du PADD modifié et a ouvert le débat sur ce PADD modifié qui avait été transmis à chaque conseiller municipal le 22 janvier 2016. Les membres du conseil municipal ont pris bonne note des modifications intervenues, suite à la réunion du 10 novembre 2015 organisée avec les personnes publiques associées, qui sont essentiellement des allègements de rédaction sans modification du fond.

Gilles Sospédra fait une remarque : On nous demande de densifier mais on oublie le problème du bruit. Cela va créer des nuisances entre voisins. C'est contradictoire.

Les membres du conseil municipal partagent son avis et il lui est répondu que les lois et règlements relatifs à l'urbanisme sont plus appropriés aux grandes villes qu'à nos villages.

Anne-Sophie BERNARD demande ce qu'il advient de toutes les suppressions.

Valérie DUGELAY lui répond qu'elles seront reprises pour l'essentiel dans le rapport de présentation. C'est notamment le cas des tableaux et cartes qui ont été supprimés, seul le PADD étant un document opposable.

Hervé BARJON demande où en est l'étude géotechnique et son rôle dans le PLU.

Valérie DUGELAY lui répond que l'étude complémentaire sera fournie fin janvier et qu'elle sera annexée au PLU avec celle réalisée en 2012. Plus aucune question n'étant posée, le débat d'une durée de trente minutes est ensuite clos. Le projet de PADD sera annexé à la présente délibération. Cette délibération n'est pas soumise à un vote et prend acte de la tenue du débat sur le PADD modifié au sein du conseil.

**3 RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 7 MAI 2014 DONT L'OBJET ETAIT L'OUVERTURE DE LA ZONE NA LES ECHETS.**

Madame le Maire expose que par délibération du 7 mai 2014, il a été décidé l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone NA au lieu-dit « les Echets » afin de réaliser un projet de résidence pour séniors.

Cette délibération n'a jamais été matérialisée suite à des difficultés rencontrées pour finaliser ce dossier, dues notamment à la présence de lignes électriques haute et moyenne tension. A ce jour, Madame le Maire indique que le projet de résidence séniors situé au lieu-dit « les Echets » ne se réalisera pas. Par conséquent,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération du 07 mai 2014 qui avait été votée en séance mais non suivie d'effets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retirer la délibération du 07 mai 2014.

#### 4 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF ET AUTHENTIFICATION DE L'ACTE SUITE A REDUCTION D'EMPRISE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC HBVS.

Madame le Maire expose que par bail emphytéotique du 18/04/2003, la commune met à disposition d'HBVS la parcelle A 514 située dans le Bourg. Le projet d'HBVS nécessite l'aménagement d'une voie communale sur une partie de cette parcelle afin de relier la place de l'église au parking public.

Dans un premier temps, cette parcelle A 514 a été divisée de la manière suivante et selon le plan annexé, document d'arpentage N°8424-ND, établi le 27 août 2015 par M. Alexandre CONTET, Géomètre-Expert à ANSE:

Parcelle d'origine				Parcelles après division			Nouvelle destination
section	numéro	adresse	surface	section	numéro	surface	
A	514	Le Bourg	11 à 10ca	A	2310	01 à 40ca	Bail emphytéotique au profit d'HBVS
				A	2311	02 à 68ca	
				A	2312	05 à 70ca	

Afin d'éviter des frais de notaire, Madame le Maire propose l'établissement d'une modification au bail actuel référencé ci-dessus, sous forme d'acte administratif, ayant pour objet la modification de l'assiette du bail. Le bail modifié porterait alors sur les parcelles A 2310, A 2311 et A 513, la parcelle A 2312 et A 1789 seraient détachées du bail et deviendraient voie communale. Les autres conditions du bail resteraient inchangées.

Madame le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation d'authentifier ledit acte administratif ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et deux abstentions, donne délégation à Madame la 1ère Adjointe pour signer l'acte administratif au nom de la Commune et autorise Madame le Maire à authentifier cet acte administratif ainsi que tous les documents afférents.

#### 5 LE POINT SUR LES TRAVAUX.

*Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments fait le point sur les travaux de bâtiments :*

**Ecole Primaire:** suite à l'essai de l'alarme incendie courant décembre, une anomalie a été constatée au niveau du boîtier. Celui-ci a été changé, il était sous garantie.

**Ecole Maternelle :**

Il a été constaté des problèmes de moisissures par manque de circulation d'air dans une salle de rangement. Des aérateurs seront posés au niveau des châssis.

Les joints des fenêtres ont été changés et réparés par l'entreprise Verrier.

Il a été constaté des fissures à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. La commune a fait une déclaration à son assurance et un expert a été mandaté. La visite a eu lieu le 20 janvier 2016. Ces problèmes sont dans doute causés par la sécheresse entraînant des gonflements et retraits d'argile dans le sol. La commune attend le rapport de l'expert et le maître d'œuvre a été prévenu.

**Mairie et agence postale :**

La commission des bâtiments s'est réunie le 13 janvier 2016 pour étudier les devis relatifs au remplacement d'ardoises à la Mairie et de tuiles à l'agence postale. Un nettoyage des gouttières sera également effectué sur ces deux bâtiments. L'entreprise ATTILA de Villefranche sur Saône est retenue.

**Salle des Pierres Blanches :** la rénovation du parquet est urgente. Les devis sont en attente. Dès réception, la commission se réunira pour le choix des entreprises. Les travaux sont prévus du 13 avril 2016 au 29 avril 2016.

Parking des écoles côté RD 30 : une partie du mur a été endommagé par un véhicule. L'auteur n'a pas laissé son adresse. Le travail de restauration a été effectué par Bruno Desimone. Le conseil municipal félicite cet agent pour son excellent travail.

*Monsieur Le CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie fait le point sur les travaux de voirie :*

1-Les nouveaux éclairages récemment posés rue des Guillardes et sur le haut du chemin de Passeloup (jusqu'au rond-point de la route de Morancé) sont maintenant opérationnels. La sécurité des piétons dans cette zone s'en trouve ainsi considérablement améliorée.

Il restera le marquage au sol à réaliser pour cette tranche de travaux, avec notamment la réfection des passages piétons au rond-point de la RD30 et la création de nouveaux passages piétons rue des Guillardes. Cependant, ces marquages devant être exécutés impérativement sur sol sec, nous sommes tributaires des conditions météorologiques.

2-Concernant le chemin du Perrault, nous avons autorisé exceptionnellement de nouveaux branchements suite à une division de propriété suivie d'une vente. Il y aura donc de nouveaux propriétaires que nous ne pouvions pas laisser sans eau et électricité. Etant donné le délai de réaction de certains concessionnaires, ces branchements peuvent prendre plusieurs mois. Quoiqu'il en soit, une fois les différents branchements réalisés, nous avons demandé que la voirie soit intégralement reprise et cela à la charge des acquéreurs / vendeurs. La société EUROVIA se chargera de ces travaux. La reprise d'enrobé s'étendra sur toute la largeur de la rue et sur une longueur telles que les différentes saignées ne se voient plus. En limite des reprises, une bande de pavés sera posée. Une fois terminée, la réfection sera indétectable.

3-Projet 2016 : aménagement de trottoirs et d'un rond-point adapté pour le lotissement des Ateliers du Golf. Conformément aux engagements contractuels pris par la commune auprès du lotisseur lors de la création de ce lotissement artisanal, nous projetons de réaliser cette année les trottoirs sur la partie le long du chemin du Bief et de la rue du Stade concernée par ce lotissement, ainsi que l'aménagement d'un rond-point adapté aux contraintes des poids lourds à l'intersection de la rue du Stade et du chemin du Stade et du Bief. Nous attirons l'attention des riverains de ce secteur qui envisageraient de nouveaux branchements (câble, gaz, ...) sur l'urgence de lancer leur demande auprès des concessionnaires.

## 6 Compte rendu des commissions et intercommunalités.

### Commission sécurité :

Madame CUZOL Raphaële indique que la commission s'est réunie et a fait l'état des lieux des travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics. Elle indique également que le plan communal de sauvegarde va être réactualisé.

### Commission économique de la communauté Beaujolais Saône Pierres Dorées :

Madame VERMARE Michelle fait le point sur le dossier de la fibre optique. Un plan sera fourni aux communes pour connaître le point d'arrivée de la fibre.

### Développement durable et environnement :

Madame BOUVET Nicole, chargée du dossier du développement durable et de l'environnement indique que le plan de désherbage sera présenté le 3 février à 9 heures en mairie en présence de Monsieur Fremillon Michel, adjoint technique. Les conseillers municipaux sont invités à cette présentation.

### Commission fleurissement :

Madame CUZOL Raphaële indique que le plan de fleurissement 2016 a été établi. Le fournisseur retenu par la commune est les Serres du Baderand.

### Course des 9 clochers :

Monsieur Jean-Philippe LE CALVE fait le point sur la course 2015. Ils remercient les participants qui ont assuré la sécurité et indique qu'il recherche 4 ou 5 signaleurs pour la prochaine édition.

## 7 QUESTIONS DIVERSES

### Questions

Monsieur SOSPEDRA Gilles indique que lors des vœux du Maire, il a été évoqué la possibilité de réunions de quartiers, de panneaux d'affichage et de rénovation de salles. Qu'en est-il ? Il lui est répondu que cela demande préalablement une étude de coût et de faisabilité.

Madame DAVAINÉ Alix demande que le site internet soit mis à jour en ce qui concerne les conseillers municipaux. Il lui est répondu que cette mise à jour sera effectuée très rapidement.

Madame DAVAINÉ Alix demande quand est ce que sera mis en place le nouveau site internet. Il lui est répondu que ce site est prévu avant l'été.

Madame DAVAINÉ Alix demande s'il est possible de savoir combien a coûté le procès fait par Mr Maler à la commune. Il lui est répondu que le bilan n'a pas encore été effectué, ce dossier a duré depuis plusieurs années et est en cours de clôture.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.  
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 8 mars 2016 à 20 heures en Mairie.*